VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE
Des plus Beaux
1311 ST-CLAUDE,

A environ quatre vingt dix pieds de l'avenue de l'Esplanade, sur pilotis en briques d'environ huit pieds, récemment construit et ayant tous les agréments modernes, les lignes de tramways Canal et Esplanade, le marché et les chars de la rue Dauphine passent tous à une jetée de pierre, écoles, etc., à proximité immédiate et il est en parfait état et condition. Les acheteurs en perspective sont instamment requis d'inspecter la propriété avant la vente.

1031 KERLEREC,

Entre les rues Bourgogne et Remparts, écoles, marché, chars etc., à proximité.

2320 BOURBON.

Entre les rues Claiborne et Derbigny, joli cottage élevé, à proximité de tous les avantages.

SUCCESSION DE JOHN TRISCONI.

No 68,697—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau No 802 rue Perdido — MERCREDI, le 8 avril 1903, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 802 RUE PERDIDO, ENTRE LES RUE CARONDELET ET BARONNE—En vertu de et conformément à un jugement rendu et en pleine cour le 27 février 1903, jugement signé en pleine cour le 5 mars 1903, par l'Hon. John St Paul juge de la Division C, agissant pour l'Hon George H Théard, juge de la Division E, et aussi en vertu d'un ordre daté le 23 février 1903 homologuant les délibérations d'une assemblée de famille, tenue le 21 février 1903, pour le compte des mineurs Albert et Sidney Trisconi, les propriétés ci-après décrites dans l'affaire ci-dessus, à savoir—

I

2320 BOURBON.

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Derbigny, St Antoine et Claiborne, et mesurant 25 pieds de face à la rue Bourbon, sur 128 pieds 2 pouces de profondeur, acquis par le défunt pendant la communauté qui existait avec sa femme actuelle, de Nicholas Grisaffi et d'Antoinina Clesi, par acte passé le 23 janvier 1897, pardevant John R. Legier, notaire en cette ville, enregistré dans le bureau des transferts, livre 165, folio 294

Les améliorations comprenant un joli cottage désigné par le No 2320 rue Bourbon ayant deux chambres, vestibule, cottage élevé dans le fond ayant quatre chambres, deux citernes, hangar, latrine, couvert en ardoises.

II

1031 KERLEREC.

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec (autrefois Historie), St Antoine, Remparts (autrefois Amouri et Bourgogne (autrefois Craps), lequel lot mesurant en mesure américaine 33 pieds de face à la rue Kerlerec sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles comme le même est désigné sur un plan de C. A. De Armas, voyer, le 14 septembre 1852, déposé en l'étude de Denis Prieur, ancien notaire en cette ville, acquis du vendeur de cette paroisse par le défunt pendant la susdite communauté par le procès d'auguste Gautier vs E. L. Drouet, No 7,160, enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 105, folio 646.

Les améliorations comprenant un joli cottage élevé, retiré de la rue, ayant 7 chambres, galeries sur la façade, le côté et le fond, bâtisse dans le fond ayant deux petites chambres, le tout couvert en ardoises, latrines, citernes, etc. Le cottage est retiré de la rue, jolie barrière en fer sur le devant, pavé avec des pierres plates, hydrant etc. Loué $15 par mois.

III

1311 ST-CLAUDE.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Claude, Quartier et Liberté (autrefois Tremé) et l'avenue de l'Esplanade, et mesurant, en mesure française, 50 pieds de face à la rue St Claude sur 170 pieds de profondeur et d'après un certificat d'arpentage daté le 17 mars 1899, signé par Edgar Pilié, député-voyer de ville, ledit lot se trouve à une distance de 94 pieds 6 pouces et 3 lignes de l'encoignure de l'avenue de l'Esplanade et de la rue St Claude et mesurant de là, 88 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue St Claude sur 192 pieds 3 pouces de profondeur, acquis de la New Orleans and Canal Banking Co, par le défunt pendant ladite communauté, par acte passé le 10 août 1883, pardevant M. T. Ducros, ancien notaire, enregistré dans le livre des transferts 118, folio 248. Les améliorations comprenant un magnifique cottage élevé sur piliers en briques 8 pieds de haut, retiré de la banquette, joli grille en fer, et le devant de la propriété pavée en schillinger, grande galerie sur la façade, ensemble salle à manger contigue séparée du salon par des portes à coulisses, chambre à bain avec tous les agréments modernes, trois chambres, deux cabinets, le tout avec jolie tuisserie, galerie dans le fond, cuisine, deux chambres, deux grandes citernes, hydrant bâtisses dans le fond ayant quatre chambres, le tout en bonnes conditions. Il y a un grand endroit dans le fond de la propriété où l'on peut faire un joli jardin.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs subdivisés en montant convenable, représentant les intérêts dessus co-ayant droit, portant date égale avec l'adjudication, stipulant l'intérêt de 7 0|0 de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente devant contenir les clauses d'honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance et toutes les autres clauses contumières de sécurité. Les acquéreurs en plus, devant assumer les taxes pour l'année courante 1903. Les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. J. Meral, avocat

8 mars—8 15 22 29—avril 5 8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Premiere Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Frank Vatter vs M. et Mme Fred S. York.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 12 749—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Phil. J. Patorno, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, coin Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 7me jour d'avril 1903 à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Le contenu d'une buvette et épicerie consistant en comptoirs, étagères, miroirs, National Cash Register, glacière, épiceries, vins et liqueurs, etc. saisi dans l'affaire ci-dessus d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS. X. KENNEDY, Constable. —Victor Leovy, avocat.

26 mars—26—avril 5 7

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU MAITRE COMMISSAIRE.

A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 5 mai 1903, à midi.

No 13,810—Cour de Circuit des Etats Unis, District Est de la Louisiane.

Mme Feliciana R. Miles vs New South Building and Loan Association.

CONFORMEMENT à et en vertu d'un ordre et décret de l'Hon. Charles Parlange, juge de la Cour des Etats Unis, ledit ordre rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le 2 avril 1903, comme amendée 3 avril 1903, sur la pétition de Johnston Armstrong, Receveur de la New South Building and Loan Association, demandant l'autorisation de vendre la propriété foncière ci-après décrite, appartenant à ladite New South Building & Loan Association, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les termes et conditions dans la dite pétition et décret et ordre mis en évidence et à moi adressé comme maître commissaire de faire lesdites ventes, je procéderai à l'enchère publique à l'heure et sur les lieux ci-dessus mentionnés:

Premièrement—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1532, borné par les rues Dupré, Lapeyrouse, White et Onzaga, mesurant 47 pieds de face à la rue Dupré, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade de 90 pieds 1 ligne sur la rue Lapeyrouse, desquelles deux rues il forme l'encoignure.

Deuxièmement—Sept certains lots de terre dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1576, borné par l'avenue Paris, les rues Bruxelles, Duels et Industrie, désignés comme lots 20 à 26, inclusivement, mesurant ensembles 198 pieds 8 pouces de face à la rue Bruxelles sur une profondeur de 193 pieds

Troisièmement—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 182, borné par les rues Clothel, Montégut, Bourgogne et Rempart, mesurant 38 pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et trois lignes entre lignes parallèles, désigné comme lot No 5, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 7 janvier 1848, déposé dans l'étude de A. Chiapella, notaire.

Quatrièmement — Trois certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 5, 6 et 7 dans l'ilet borné par les rues Nord Rempart, St-Claude, Kentucky et Mathilde étant l'ilet No 24, le tout démontré sur le plan lithographié, fait par Louis Pilié, voyer, le 10 novembre 1874, et annexé à un acte de vente de feu Patrick Irwin à Mme Julie Quan in, pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en cette ville le 1er mai 1875, lequel dit lot mesure en mesure américaine, d'après le dit plan comme suit: Le lot No 5 mesure 27 pieds de face à la rue Nord Rempart sur une profondeur entre lignes parallèles de 132 pieds, le lot No 6 mesure 27 pieds de face à la rue Nord Rempart, sur 198 pieds, 2 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 7 mesure 24 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Nord Rempart, sur 30 pieds 2 pouces, et 1 ligne sur la ligne du fond sur une profondeur de 198 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne le divisant du lot No 6 et 198 pieds, 3 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté opposée vers la rue Mathilde.

Cinquièmement Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 287, borné par les rues Deuxième, Remparts, Première et Saratoga, désigné comme lot A, sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 4 mars 1903, d'après ledit plan le lot A ferme l'encoignure des rues Deuxième et Saratoga et mesure 42 pieds 9 pouces de face à la rue Deuxième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade de 111 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la rue Saratoga.

Sixièmement — Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 287 borné par les rues Deuxième, Rempart, Première et Saratoga, désigné comme lot "B" sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 4 mars 1903, d'après lequel plan, ledit lot "B" est situé à une distance de 42 pieds, 9 pouces, de face de l'intersection des rues Deuxième et Saratoga et mesure 30 pieds, 10 pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 111 pieds, 7 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Septièmement—Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Baronne (anciennement Bacchus), Première et Carondelet (anciennement Apollon); ledit lot étant désigné par le No Quatre sur un plan annexé à un acte de vente passé pardevant Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, le 16 novembre 1860 et mesurant 30 pieds de face à la rue Deuxième sur environ 141 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur, et est situé à une distance de 30 pieds de l'encoignure des rues Carondelet et Deuxième.

Huitièmement—Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 118, borné par les rues Constance, Laurel, Huitième et Neuvième, mesurant, en mesure américaine, 32 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Huitième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Constance de 83 pieds 9 pouces, desquelles rues il forme l'encoignure

Neuvièmement—Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Milan, Long (ou Forest) et Marengo, ledit lot étant désigné par le numéro 22 sur un certain plan privé ou devis dudit ilet annexé pour références à un acte d'achat par la New South Building and Loan Association de Rudolph M Jung, passé pardevant Félix J. Puig notaire, le 22 septembre 1898, lequel dit lot mesurant d'après ledit plan 30 pieds de face à la rue Howard sur 150 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Memoranda: Concernant les Propriétés Foncières dans la Nouvelle Orléans:

1° La propriété ci-dessus premièrement décrite a des améliorations dessus. Louée comme épicerie et résidence. La propriété est connue comme le No 1600 rue Nord Dupré.

2° La propriété ci-dessus troisièmement décrite a des améliorations dessus, connues comme 3042 rue N. Remparts.

3° La propriété ci-dessus quatrièmement décrite a des améliorations dessus connues comme le cottage No 4523 rue N. Remparts.

4° La propriété ci-dessus cinquièmement décrite a des améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2037-39 rue Deuxième.

5° La propriété ci-dessus sixièmement décrite a des améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2031-33 rue Deuxième.

6° La propriété ci-dessus septièmement décrite a des améliorations consistant en une vaste résidence à deux étages, louée à $40 par mois.

7° La propriété ci-dessus huitièmement décrite à des améliorations ci-dessus consistant en un cottage double, connu comme les Nos 938-40 rue Huitième.

8° La propriété ci-dessus neuvièmement décrite à des améliorations ci-dessus consistant en une maison comparativement neuve, connue comme le No 4017 rue Howard.

Un tiers ou plus comptant et la balance payable en un, deux et trois ans, dûment représentée par billets à recevoir de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an à son ordre, endossés en blanc et garantis par hypothèque et lien de vendeur avec confession de jugement et les autres stipulations usuelles pour garantir le paiement des billets dudit caractère, ladite vente devant être annoncée une fois par semaine, pendant cinq semaines, avant la vente dans deux journaux imprimés légalement et ayant une circulation générale en cette ville, un imprimé en anglais et l'autre dans la langue française, lesquelles annonces contiendront une description générale de la propriété devant être vendue, et doit référer les acheteurs projetés au registre de cette affaire et spécialement à ce désiré pour plus amples informations.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que lesdites ventes doivent être faites libres et en dehors de toutes réclamations liens et charges d'aucune personne à cette affaire, chacune des dites portions des propriétés ci-ci-dessus séparément décrites devant être offertes et vendues séparément et aucune vente ne devant être obligatoire et parfaite à moins et jusqu'à ce qu'il soit confirmé par cette cour, et l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer et assumer les taxes pour l'année 1903 en plus du montant de leurs enchères respectives.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que J. L. Onorato soit et est par le présent désigné et nommé par la Cour comme Maître Commissaire pour faire la vente ordonnée et décrétée devant être faite, et il est ordonné de procéder immédiatement, d'annoncer la dite propriété à vendre au jour fixé par lui, et il est autorisé d'ajourner ladite vente de telle époque à telle autre, à la requête du receveur, et de procéder avec la même à un temps quel jour auquel il pourrait être ajourné et de requérir de l'enchérisseur ou des enchérisseurs heureux le paiement immédiat à Johnston Armstrong, receveur, au comptant ou par chèque certifié à l'ordre du receveur au montant égal à dix pour cent de leurs enchères respectives.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que le Maître Commissaire doit enregistrer dans cette affaire, dans cette Cour, un rapport de la vente ou des ventes, et sur la confirmation de cela, ledit receveur devra exécuter un acte ou des actes de vente de ladite propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs pardevant un notaire public dûment qualifié en cette ville, devant être choisi par le receveur, les frais de cela devant être aux dépens de l'acquéreur ou des acquéreurs en plus de leurs enchères

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

—:o:—

respectives; et à l'exécution du dit acte notarié ou actes de vente, l'acquéreur ou les acquéreurs doivent compléter son ou leurs enchères en payant ou délivrant au receveur la balance du comptant ou des billets hypothécaires dessus mis et transférés et doit là dessus être mis en possession des lieux ainsi vendus et transférés et sera investi avec et aura possession et toutes autres droits de ladite propriété adressée pour être vendue comme entièrement et complètement comme ladite New South Building and Loan Association ou ses prédécesseurs en titre tenu ou jouissant de la même, et libre et déchargée d'aucune et de toutes réclamations, de chaque et toute personne lequel est intéressé dans ou représenté par aucune personne à ce procès.

J. L. ONORATO,
Maître Commissaire.

5 avril—5 12 19 26—mai 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession d'Agnes C. Lalmant, femme de Bernard J. Helmke, No 69 465 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division B. En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 10 mars 1903, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 28 avril, à midi, la propriété foncière ci-après. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits à cela appartenant et en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou St Jean, les rues Roman, Hôpital et Prieur; ledit lot est désigné par le numéro "sept" sur un plan fait par Lafore & Frémaux, daté le 3 décembre 1866; ledit lot mesurant 29' 10" 4"' de face à la rue Roman, 117' 7" de profondeur à la droite sur la ligne la plus rapprochée de la rue Hôpital, et 106' 2" sur la gauche de la ligne, laquelle sépare le lot "huit", et 31' 1" 7" de largeur dans le fond; aussi, au même moment et endroit, un lot d'effets mobiliers (insluant un piano) d'après l'inventaire. Conditions—Pour la propriété foncière, comptant, l'acquéreur assumant les taxes de 1903, payant pour l'acte de vente, pardevant Théo. Cotonio, notaire, et faisant un dépôt de 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec l'encanteur. Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant. Sur les lieux. J. L. ONORATO, Encanteur et courtier en Propriétés Foncières et Placements, 303 rue Baronne.

22 mars—22 29—avril 5 12 19 26 28

J. A. Reinach.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.
PROPRIETE VACANTE DE VALEUR
A Algier, dans le Cinquième District de cette Ville.

Succession de Michael J. Barrett, No 69,795.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 856 Allée Commercial—MARDI, le 7 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 2 avril 1903, pour le compte de la succession de Michael J. Barrett, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies et dépendances situés dans le faubourg Duverger, cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve, désignés comme lots neuf et dix de l'ilet No vingt deux (22), maintenant No six, compris entre les rues Bouny, Alix et Powder, et l'avenue Pelican, autrefois rue Peter, mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Pelican sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No dix formant l'encoignure de la rue Bouny et de l'avenue Pelican. Lesdits lots furent acquis par achat le 7 août 1875 livre 104, folio 804.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies et privilèges, situés dans le cinquième district de cette ville, désignés comme lots Nos trois, quatre et cinq de l'ilet No cent soixante dix neuf, lequel est compris entre les rues Newton, Diana (autrefois Decatur) Belleville, autrefois Chestnut et Vallette. Les lots Nos trois et quatre mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à la rue Belleville (autrefois Chestnut) sur une profondeur de cent vingt pieds chacun; le lot No cinq a le même façade à la rue Belleville, sur une profondeur de cent trente sept pieds six pouces et six lignes. Acquis par achat le 15 janvier 1883. Livre 116 folio 698.

3° Deux certains lots de terre avec tous les droits voies, etc., situés dans le Cinquième District de cette ville dans l'ilet No cent quatre vingt onze, lequel est compris entre les rues De Armas, Diana, (autrefois Decatur) Almire et Belleville, (autrefois Chestnut). Les dits lots sont désignés par les Nos dix sept et dix huit et mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à la rue Almire sur une profondeur de cent cinquante pieds chacun, le tout entre lignes parallèles. Les dits lots furent acquis par l'acquéreur le 15 janvier 1883, livre 116, folio 698.

4. Six certains lots de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages à cela appartenant ou en dépendant situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet numéro cent soixante et un, borné par les avennes Atlantique et Pacifique, et les rues Homer et Newton; lesdits lots sont désignés par les numéros cinq, six, sept, huit, neuf et dix; lesdits lots cinq, six, sept, huit et neuf mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur, le lot numéro dix formant l'encoignure de l'avenue Atlantique et de la rue Newton, et mesurant trente deux pieds un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt trois pieds, huit pouces de profondeur et façade à la rue Newton, entre lignes parallèles. Acquis par achat le 16 janvier 1891, livre 137, folio 363.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt de la date et garanti par lesdits biens et privilèges de vendeur; les taxes de l'année 1903 devant être assumées par les acquéreurs.

Actes de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs; les acquéreurs devant faire un dépôt de 20 pour cent pour lier la vente.

N. B. Au même endroit et à la même date, je vendrai les meubles, d'après l'inventaire enregistré, consistant en meubles et installation de buvette appartenant à la succession.

Conditions—Comptant.

Wm H. Seymour, avocat, 612 rue Iberville.

5 av—5 12 19 26 à date.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henri Landau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 70 057—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alcide Willoz, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. G. V. Sonlat, avocat. 3 avril—3 7 12

Succession de Mme Veuve Amélia Lacker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70,051, Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Lizzie Lacker, femme de John L. Kiefer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Ed P. Faler, avocat. 3 avril—3 7 12

Succession de Mary Ward, veuve de Jean Cassagne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 70,251—Division C—Attendu que John Cassagne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Ward, veuve de Jean Cassagne, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. A. Guilbault, avocat. 3 avril—3 7 12

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de George A. Asher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 70,281—Division C — Attendu que Gus D. Levy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George A. Asher, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Dinkelspiel & Hart, avocats.

7 mars—7 11 16

Succession de Mme Harriet L. Wall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 61,058—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Hattie E. Lewis, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—N. R. Roberts, avocat.

3 avril—3 7 12

Succession de Mme Mary Dwyer, veuve de John W. Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 68 651—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Alice Maher, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Martin H. Manion, avocat. 4 av—4 8 13

VENTES A L'ENCAN

Paul & Gurley.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Deuxième District.

Le Joli Cottage Simple,

No 1223 rue des Ursulines,

Entre les rues St-Claude et Tremé.

Succession de Jules C. Vernay.

No 70,103—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR PAUL A. GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MARDI, le 5 mai 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 1er avril 1903, pour le compte de la succession de Jules C. Vernay, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans la façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Carondelet, Erato et Baronne, désigné par le No 3 dudit ilet, sur un plan dressé par Hedin & Schlarbaum, voyers, le 23me jour de janvier 1854, et déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant 26 pieds de face à la rue Clio, sur 93 pieds, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles, bornés dans le fond par une allée de 5 pieds de largeur, communs au dit lot et autres.

La maison est en bon état, à proximité d'écoles, d'églises, marchés et à une courte distance des affaires. Désirable comme résidence ou comme placement payant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, avec intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de la vente, représenté par des billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes de 1903 et devant payer 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses nécessaires, contumières et autres de sécurité; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. M. Quinnero, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 mars—28 29—avril 5 12 19 26 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Gentil Cottage Simple dans un joli voisinage, 3622 rue Constance, entre les rues Foucher et Antoine.

Robert H. Harrison et als vs Mme Barthe Botsay, femme de Frank Botsay, et al.

No 69,025.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—JEUDI, le 9 avril 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 2 mars 1903 et signé le 6 mars 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La résidence à deux étages en briques et bois, bien située, No 1742 rue Clio entre les rue Carondelet et Baronne, contenant 8 chambres, vestibule avec escalier, galerie etc., cour pavée, citerne hangar etc., et plus loin décrite comme un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, Foucher et Antonine, désigné par la lettre C et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance sur 130 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Une jolie résidence dans un bon voisinage, près de tous les agréments et seulement à une petite distance du fameux Dock du I. C. R. R.

Conditions — Comptant; et l'acquéreur assumant au dessus et en plus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1903; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. W. Cooper, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 mars—8 15 22 29 — avril 5 9

Jas. A. Brennan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double de Choix

717 et 719 rue Alix, entre les rues Belleville et Vallette.

Contenant 4 chambres de chaque côté, retiré de la banquette, cour pavée et hangar de chaque côté, pavée en asphalte sur le devant.

Succession de Samuel Leathem et femme.

No 62,066—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, MARDI, le 14 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur, bureau 634 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 3 mars 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Alix, Belleville Vallette, et Eliza et désigné comme lot No 26 et mesurant trente six (36') pieds, neuf (9") pouces deux (2"') lignes, de face à la rue Alix, par cent vingt six (126') pieds six (6") pouces entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Deux tiers ou plus comptant, la balance en un an, portant 8 0|0 d'intérêt par an, les taxes de 1903 devant être payées par l'acquéreur; un dépôt de 10 0|0 au moment de la vente, acte de vente pardevant E. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. J. Hennessey, avocat.

8 mars—8 15 22 29—avril—5 12 14

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

912 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Piano—Meubles de salon, de chambre à coucher et de cuisine, tapis, portraits, etc.

Robert H. Harrison et als vs Mme Barthe Botsay, femme de Frank Botsay, et al.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—encanteur—s Bureau 134 rue Carondelet — SAMEDI le 18 avril 1903, à 11 heures a. m., sur les lieux, 3622 rue Constance, entre les rues Foucher et Antoine, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 2 mars 1903, et signé le 6 mars 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, un piano, un lot de meubles de maison, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.—Conditions, comptant.

5 avril—5 12 15 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets.

Succession de Rose Golden.

No 70,070—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs—Bureau 134 rue Carondelet—VENDREDI, le 17 avril 1903, à 11 heures a. m., sur les lieux, 1213 rue Baronne entre les rues Clio et Erato, il sera vendu à l'encère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 mars 1903 de l'Hon. W. B. Sommerville, de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Un lot de meubles de maison et effets, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

5 avril—5 12 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à deux étages

En briques et bois bien située et bien construite.

1742 rue Clio,

Entre les rues Carondelet et Baronne.

Succession de Rose Golden.

No 70,070—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 28 avril 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 mars 1903, de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence à deux étages en briques et bois, bien située, No 1742 rue Clio entre les rue Carondelet et Baronne, contenant 8 chambres, vestibule avec escalier, galerie etc., cour pavée, citerne hangar etc., et plus loin décrite comme un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, Foucher et Antonine, désigné par la lettre C et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance sur 130 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Une jolie résidence dans un bon voisinage, près de tous les agréments et seulement à une petite distance du fameux Dock du I. C. R. R.

Conditions — Comptant; et l'acquéreur assumant au dessus et en plus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1903; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. W. Cooper, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 mars—8 15 22 29—avril—5 12 14

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Cinquième District.

A deux mois de crédit.

The Barber Asphalt Paving Company vs Dominick Manouso.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 69 340—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la B